



SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège social : Jacquville, Quartier SICOR, BP 202 Jacquville, **RCCM** : CI-DAB-2016-B-148 **NCC** : 8001746 J

Bureau de représentation : 3^e étage, Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd Lagunaire - Avenue Chardy, 04 B.P. 973 Abidjan 04 **Tél**: 20 21 05 14

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la **SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)** sont convoqués en assemblée générale ordinaire **vendredi le 28 juin 2019 à 9 heures 30 minutes au Palm Club Hôtel Abidjan** situé à Cocody, angle Boulevard Latrille – Route du Lycée technique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration
2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes
3. Lecture et approbation des rapports spéciaux des commissaires aux comptes
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
5. Quitus aux administrateurs
6. Décharge aux commissaires aux comptes
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
8. Indemnités de fonction des administrateurs
9. Honoraires des commissaires aux comptes
10. Pouvoirs

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE sont mis à leur disposition au bureau de représentation ci-dessus indiqué ainsi que dans les diverses SGI.

Le conseil d'administration